

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016**

### **COMPTE-RENDU :**

Le trois mai deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, ~~Valérie MUSSARD~~, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, ~~Miguel FIMIEZ~~ (pouvoir donné à Claude JOUSSE), ~~Christian GUYON~~, Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Martine COUET), ~~Cédric POTIER~~, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Hélène BARRÉ a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Finances : Subventions aux associations, Tarif de vente de bois
2. Assainissement : Demandes de dégrèvement de la taxe d'assainissement 2015
3. Manifestations : Tarifs des consommations spectacle Laurent Chandemerle, Tarifs du repas du Banquet du 8 Mai, Lots du loto du 8 Mai
4. Travaux : Voirie, Parking du cimetière, Elagage
5. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Louplande
6. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
7. Questions diverses.

Le compte-rendu du 5 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1/ FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, TARIF DE VENTE DE BOIS**

#### **1-1 Subventions aux associations :**

Lydia DESBOIS présente au Conseil municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations découlant de la commission finances du 18 avril 2016.

Cette année, a été mis en place pour la première fois un dossier-type de demande de subvention. Certaines associations locales n'ont pas répondu.

Les critères d'attribution des subventions ont été les suivants :

- fonds de roulement – santé financière
- intérêt local – projets.

#### **Arrivée d'Eric PANCHEVRE.**

**Lydia DESBOIS, également présidente du Club de Gymnastique Volontaire, sort de la salle et ne participe pas au vote.**

#### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission finances s'est réunie le 18 avril 2016 pour instruire les dossiers de demande de subvention reçus au titre de l'année 2016. Elle expose les propositions de la commission

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions communales de la manière suivante :

Organisme	Montant 2016	Organisme	Montant 2016
Association Canine de l'Ouest	100 €	Génération Mouvement	500 €
Association Culturelle Cantonale	204,16 €	Les Voiv'Rires	600 €
Association départementale des infirmes moteurs	50 €	Ludothèque Récréajeux	200 €
Association Les Amat'Coeurs	100 €	Scrap et Papotages 72	150 €
Club de Gymnastique Volontaire	650 €	VAL Asso	650 €
Club pongiste voivrais	500 €	Réserve	2 545,84 €
Don du sang	150 €		

### 1-2 Tarif de vente de bois :

#### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que trois chênes vont être abattus sur le chemin du Vieux Presbytère.

Aucun administré n'ayant voulu récupérer le bois, il va être vendu à l'entreprise SARL SCEXFO.

Le prix proposé est de 261€ TTC le lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à vendre le bois au prix TTC de **261€**.

**Arrivée de Dominique COLIN.**

## 2/ ASSAINISSEMENT : DEMANDES DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2015

#### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois demandes de dégrèvement sur la taxe d'assainissement au titre de l'année 2015.

- **Monsieur Patrice BOUTTIER** : Suite à une importante fuite d'eau, Véolia a ramené la consommation 2015 de 2 504 m<sup>3</sup> à 112 m<sup>3</sup>.  
Le Conseil municipal propose de suivre la décision de Véolia. La redevance pour modernisation des réseaux s'élèvera à 21,28€ et la taxe d'assainissement à 135,52€, **soit un total de 156,80€**.
- **Madame Séverine DUREAU** : Suite à une fuite d'eau après compteur, Véolia n'a pas donné de suite favorable à la demande de réduction de la consommation. La consommation d'eau s'élève en 2015 à 430 m<sup>3</sup>, la moyenne des années 2012 à 2014 est de 97 m<sup>3</sup>.  
Le Conseil municipal décide de ramener la consommation d'eau 2015 à la moyenne des 3 dernières années (soit 97 m<sup>3</sup>). La redevance pour modernisation des réseaux s'élèvera à 18,43€ et la taxe d'assainissement à 117,37€, **soit un total de 135,80€**.
- **Madame Thérèse MONTAROU** : Suite à une fuite d'eau après compteur, il n'a pas été demandé de réduction auprès de Véolia. La consommation d'eau s'élève en 2015 à 587 m<sup>3</sup> (637 m<sup>3</sup> en 2014), la moyenne des années 2011 à 2013 est de 43 m<sup>3</sup>.  
Le Conseil municipal décide de ramener la consommation d'eau 2015 à la moyenne des années 2011 à 2013 (soit 43 m<sup>3</sup>). La redevance pour modernisation des réseaux s'élèvera à 8,17€ et la taxe d'assainissement à 52,03€, **soit un total de 60,20€**.

### **3/ MANIFESTATIONS : TARIFS DES CONSOMMATIONS SPECTACLE LAURENT CHANDEMERLE, TARIF DU REPAS DU BANQUET DU 8 MAI, LOTS DU LOTO DU 8 MAI**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y avait entre 100 et 130 spectateurs lors de la soirée concerts du 23 avril. Tout s'est bien passé. Il sera proposé de reverser le bénéfice de la soirée aux artistes qui se sont produits gratuitement.

Elle rappelle qu'une rencontre autour des violences intrafamiliales est organisée le 13 mai et la représentation « L'œil au beurre noir » (autour des violences conjugales) le 20 mai à Voivres.

#### **3-1 Tarifs des consommations spectacle Laurent Chandemerle :**

Il était prévu initialement que la première partie du spectacle soit assurée par les enfants des TAP qui travaillent sur le chant choral. Les enfants n'étant pas prêts, la première partie sera assurée par un artiste recommandé par Laurent Chandemerle. Une vente de consommations aura lieu pendant l'entracte.

#### **Délibération :**

Dans le cadre de l'organisation du spectacle Laurent Chandemerle le 21 mai 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs des consommations, proposés par la commission Manifestations.

- Bière : 2€
- Coca-cola, Oasis, Ice Tea : 1,50€
- Café, thé, infusion : 1€
- Eau plate : 0,50€/bouteille

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter ces tarifs.

#### **3-2 Tarifs du repas du banquet du 8 Mai :**

Le Banquet du 8 Mai sera assuré par le traiteur Cadieu. Le boulanger fournira le pain et la chèvrerie du Chêne Beunard le fromage de chèvre.

#### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer un tarif du repas pour le banquet des Aînés organisé le 8 mai. Elle propose :

- Pour les habitants de Voivres de moins de 65 ans : 31,50€
- Pour les habitants hors commune de tous âges : 34,50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces tarifs.

#### **3-3 Lots du loto du 8 Mai :**

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission manifestations souhaite que 2 lots de 2 places pour le spectacle Laurent Chandemerle du 21 mai 2016 soient proposés pour le loto organisé lors du Banquet du 8 Mai.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition, le ticket unitaire ayant une valeur de 10€.

### **4/ TRAVAUX : VOIRIE, PARKING DU CIMETIERE, ÉLAGAGE**

#### **4-1 Voirie :**

Claude JOUSSE présente un devis du groupement de commandes de la Communauté de communes pour l'aménagement de l'accès à la Maison d'Assistants Maternelles. La commission aménagement ayant demandé qu'Eiffage soit consulté, le sujet est rapporté à la prochaine réunion.

Dominique COLIN, devant les soucis de communication rencontrés dans plusieurs commissions, demande une refonte du conseil municipal, sans quoi il pense démissionner.

Sylvie LE DRÉAU rappelle que les emplacements de l'abribus au rond-point de Bel Air et de l'abri poubelles à la salle ont été validés en commission aménagement.

#### **4-2 Parking du cimetière :**

##### **Délibération :**

Claude JOUSSE, Adjoint délégué à l'aménagement, présente deux offres dans le cadre des travaux d'aménagement du parking du cimetière.

- A Chacun son jardin : 7 986,00€ HT
- COLAS (groupement de commandes communautaire) : 9 163,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise A Chacun son jardin pour un montant HT de 7 986,00 € et autorise Madame le Maire à engager les travaux.

#### **4-3 Elagage :**

Claude JOUSSE rappelle la présence d'ormeaux le long du chemin des Vallées qui ont besoin d'être élagués car les branches penchent et sont fragiles et dangereuses à terme. Par ailleurs, elles gênent les engins agricoles qui empruntent la voie.

Eric PANCHEVRE demande si, dans le cas où l'agriculteur qui emprunte cette voie pour accéder à ses terres l'endommage un jour, la remise en état sera à sa charge ?

##### **Délibération :**

Claude JOUSSE, Adjoint délégué à l'aménagement, présente trois offres dans le cadre des travaux d'élagage à effectuer sur la commune.

- SARL LEVEILLÉ : 1 579,00€ HT
- GOUESSE PAYSAGES : 1 750,00€ HT
- SARL JOUY FRERES : 2 000,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 12 voix POUR, 1 voix CONTRE, retient l'offre de **l'entreprise LEVEILLÉ pour un montant HT de 1 579,00 €** et autorise Madame le Maire à engager les travaux.

Eric PANCHEVRE demande qu'un planning soit établi afin de prévenir les riverains des dates de début et de fin de l'opération.

La commission aménagement a également examiné le cas de la clôture de l'école dont le grillage est recourbé en bas de la cour. Il a été décidé de retourner les panneaux.

Sandrine DEMAYA rappelle que le mur de sa voisine s'abîme à cause de l'humidité suite à l'arrachage des arbustes dans le lotissement de Bel Air. La commission aménagement a déjà répondu qu'il fallait attendre que le gazon pousse.

Trois habitations disposent d'un assainissement individuel non conforme. Un courrier sera fait prochainement pour demander leur mise en conformité.

Martine COUET rappelle la lutte contre les ragondins abordée lors de la précédente réunion de Conseil municipal. Aucun courrier officiel n'ayant été reçu à la mairie, aucune démarche ne sera faite.

Claude JOUSSE informe que la dépense pour la lutte des ragondins la première année est de 1 500€.

## **5/ AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOUPLANDE**

Claude JOUSSE, ayant participé aux réunions du PLU de Louplande, rapporte le projet. Il n'y a rien de particulier qui concerne Voivres. Il avait proposé que les sentiers pédestres soient raccordés avec ceux de Voivres, mais il n'y a pas eu de suites.

La commune de Louplande propose de créer un cheminement doux pour rejoindre la gare de Voivres.

**Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLU de Louplande.**

## **6/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

Martine COUET rappelle que les travaux de mise en conformité incendie de l'école doivent débuter avant le 11 juillet 2016, sous peine de perdre les subventions attribuées. Elle a proposé à Eric PANCHEVRE de travailler sur le dossier d'appel d'offres.

Devant l'ampleur de la tâche, Eric PANCHEVRE ne souhaite pas participer à ce dossier car il ne veut pas travailler dans la précipitation et bâcler le projet.

Il souhaite, comme Dominique COLIN, que le conseil municipal soit réorganisé.

Martine COUET va voir avec les institutions si les subventions peuvent être prorogées d'une nouvelle année.

### **Délibération :**

Martine COUET informe le Conseil municipal qu'il convient de lancer un appel d'offres pour les travaux de mise en conformité incendie de l'école des Vallées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à lancer la consultation.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

**GUÊPES ÉCOLE :** Martine COUET rappelle la présence de nids de guêpes, à l'arrivée des beaux jours, dans les interstices du bardage de la façade arrière des classes de la nouvelle extension. Elle s'est renseignée auprès du service urbanisme de la Communauté de communes, il n'y a pas d'interdiction à mettre une toile sur la façade de manière à empêcher la nidation des insectes. Cette solution est une alternative au traitement chimique, peu recommandé pour une école.

**SANTÉ :** Les élus communautaires réfléchissent à la création d'un centre de santé dont les médecins seraient salariés par la Communauté de communes. Il y aurait 4 pôles (Etival, Louplande, Voivres et Chemiré-le-Godin).

Cela pourrait être une occasion pour réhabiliter le bâtiment de la gare, dont les travaux seraient subventionnés en partie. Le RDC accueillerait un cabinet médical, le R+1 un logement locatif.

Martine COUET a RDV prochainement avec un médecin roumain qui souhaiterait s'installer sur Voivres.

Dominique COLIN interroge sur la possibilité de financer la formation d'un médecin contre la garantie de son installation à Voivres.

Claude JOUSSE répond que le conseil départemental offre déjà cette possibilité mais que les médecins ne sont engagés que pour 5 ans.

**FOOTBALL :** Martine COUET rappelle la réunion du 29 mars 2016 et le projet d'installation d'un club de foot à 7. Le club serait prêt à fournir les mâts et à faire les travaux pour l'installation d'un éclairage nocturne. Le branchement serait assuré par un artisan professionnel.

Dominique COLIN demande qui sera en charge de l'allumage de l'éclairage dans la boîte électrique.

Eric PANCHEVRE demande quelle est la part de responsabilité de la commune dans ce projet d'installation d'éclairage.

Martine COUET répond que cela s'est fait à Fillé : une entreprise a installé les mâts fournis par l'association et les a raccordés.

Claude JOUSSE fait remarquer que le câble qui alimente actuellement l'armoire ne sera pas suffisant.

Pour la problématique de l'éclairage, Eric PANCHEVRE propose de mettre un relais avec minuterie dans les vestiaires modulaires.

Le conseil municipal décide de proposer à l'association de jouer en journée, ou bien sans éclairage. Si la pérennité de l'association est démontrée, la dépense d'éclairage sera inscrite au budget.

**SALLE POLYVALENTE :** Les commissions finances et animation vont se réunir pour travailler sur la mise à disposition de la salle polyvalente aux associations.  
Le cendrier à l'extérieur de la salle a été endommagé.

**CANTINE + TAP :** Une réunion publique sur ces sujets est organisée le 21 mai, à destination des parents d'élèves.

**GRÈVES :** Face aux mouvements de grève qui ont touché l'école, plusieurs parents d'élèves ont fait des remarques. Certains ont demandé que les enfants puissent être accueillis sur le temps du midi avec leur pique-nique. Martine COUET informe que cette situation s'est déjà produite auparavant mais que la commune avait essuyé des reproches de parents car il n'y avait pas assez d'encadrants. La commune préfère donc ne pas prendre de risques inutiles si le nombre d'encadrants n'est pas suffisant.

**EGLISE :** Claude JOUSSE informe que suite à la vérification annuelle des installations électriques, SOCOTEC a constaté que la prise de terre de l'église avait été sabotée (certainement un vol de cuivre). Cette situation doit donc être résolue de toute urgence par les services techniques.

**GARE :** Eric PANCHEVRE demande combien de temps va être sécurisé le parvis de la gare suite à la chute d'éléments de couverture.

Martine COUET répond que des barrières ont été placées en urgence sur le pourtour du bâtiment et resteront le temps nécessaire. Les travaux de reprise sont plutôt lourds, il conviendrait d'attendre que le projet de réhabilitation soit consolidé.

Eric PANCHEVRE demande ce qu'il adviendra si le projet tombe à l'eau. En attendant ne peut-on faire une rustine ou bien mettre un filet ?

Un couvreur va être contacté.

**MAINTENANCE :** Eric PANCHEVRE demande si la commune ne peut pas souscrire des contrats de maintenance pour l'électricité et la plomberie qui garantiraient une réparation 7j/ 7, 24h/ 24, pendant le week-end par exemple.  
Il faut calculer le ratio gain/ coût.

**TOURNE-A-GAUCHE :** Sandrine DEMAYA demande où en est le projet du tourne-à-gauche. Martine COUET a RDV avec Emmanuel FRANCO pour demander une subvention en complément de la participation du Conseil départemental.

Dominique COLIN souhaiterait que les gendarmes fassent plus de contrôles sur cette route car beaucoup de véhicules coupent encore vers la route du Pont de 4 mètres.

**TRAVAUX MAIRIE :** Sandrine DEMAYA demande où en sont les travaux d'aménagement de la mairie.

Martine COUET répond qu'il n'y a pas d'avancée.

**CHEMINEMENT CHAMPFLEURY :** Ce sujet est reporté au conseil municipal de juin. Le projet doit être validé en commission aménagement.

La séance est levée à 23h05.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	Excusée
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Excusé	Cédric POTIER	Excusé
Christian GUYON	Excusé		